

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019**

**Date de la convocation :**  
30 Janvier 2019

**Date d'affichage :**  
30 Janvier 2019

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Procurations : 2

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, Mme Marylène ROBERT, Mme Anne NAUDE, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Mme Jasmine BEDENIK, M. Bruno GUILLEMANT, M. Joël OUVRY, M. Bruno LOTHE, Mme Emmanuelle HEAULME, Mme Catherine BECART, M. Laurent POISSANT, Mme Perrine FRUCHART, M. Daniel LAIGLE, M. Didier COMPARON, M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU ;

Excusé : //

Absents : Mme Armelle VISEURS, M. Christian KASPRZYK, M. Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, M. Jean-Marie MANIEZ, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Corinne TOURNANT,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Valentin PRUVOT pouvoir à M. Joël BIGOURD ;

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

Objet : **Adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués –  
Nombre de postes**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 8 adjoints.

**À la majorité :**

Pour : 22  
Contre : /  
Abstention : /  
Mention exécutoire : oui

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints et de 6 postes de conseillers municipaux délégués.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création de huit postes d'Adjoints au Maire et de 6 postes de conseillers municipaux délégués.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
M. Laurent POISSANT,



"DECISION EXECUTOIRE"

Reçue en Sous-Prefecture le 7 FEV. 2019

Publiée et Notifiée le 11 FEV. 2019  
MAZINGARBE, le 11 FEV. 2019

Le Maire 11 FEV. 2019

L. Laurent POISSANT

